

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 101 DU 27 MARS 2019
portant nomination d'experts à l'Unité d'Appui à la
Gestion des Affaires Pétrolières.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° 2018-069 du 12 mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Eau et des Mines ;
vu le décret n° 2018-264 du 27 juin 2018 portant création d'une Unité d'Appui à la Gestion des Affaires Pétrolières (UAGAP) ;
sur proposition du Ministre de l'Eau et des Mines,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 mars 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées experts à l'Unité d'Appui à la Gestion des Affaires Pétrolières (UAGAP) au Ministère de l'Eau et des Mines, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Léonce MAGBONDE** : Spécialiste de l'exploitation pétrolière ;
- monsieur **Djibril SALIFOU** : Spécialiste de l'Economie pétrolière ;
- monsieur **Jacques Jean ATCHADE** : Spécialiste de gestion des plateformes pétrolières et canalisation.

Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 27 mars 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



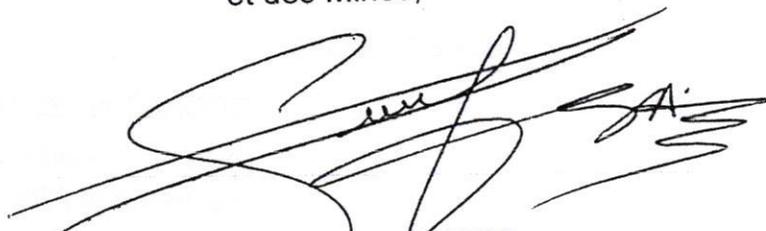
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Eau
et des Mines,



Samou SEIDOU ADAMBI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HCJ 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MEM : 2 AUTRES MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ;
INTERESSES : 3 ; JORB : 1.